

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ISIDORE**

---

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**

**par la soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité**

**QUE:**

Lors de la séance ordinaire du 2 mai 2016, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**Règlement no 282-2016 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 et modifiant le règlement no 200-2009**

Suite à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 30 juillet 2016, ce règlement est entré en vigueur, conformément à l'article 244.69 de la Loi sur la fiscalité municipale.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128 route Coulombe, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

**DONNÉ À Saint-Isidore, ce vingt-deuxième (22e) jour d'août deux mille seize (2016).**

Louise Trachy, g.m.a.  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Sainte-Marie certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 24 heures, le vingt-deuxième (22<sup>e</sup>) jour du mois d'août 2016, à chacun des endroits habituels déterminés par le conseil municipal, soit à l'église et à l'aréna.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 22 août deux mille seize (2016).

Louise Trachy,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière